



Séance du mercredi 29 janvier 2020

Date de la convocation : le 23/01/2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 16 - Présents : 16 - Votants : 16

L'an deux mille dix-huit le 29 janvier 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter 3 affaires :

- une affaire concernant la demande de DETR 2020
- une affaire concernant un complément de travaux de voirie
- une affaire concernant le déplacement d'un chemin au lieu dit la Breheulais

CONSEIL MUNICIPAL

DETR 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les projets susceptibles d'être subventionnés par les services de l'Etat.

Le projet N°1 porte sur l'aménagement de la Rue Letellier déjà déposé en 2019 mais non accepté car non débuté dans l'année.

Projet N°1 : Aménagement sécuritaire – Rue F. LETELLIER et Croix Frotin

Catégorie : Travaux de voirie liés à la sécurité

Coût total des travaux HT : 218 000 € (HT)

Subvention sollicitée – DETR : 35 %, soit 76.300 euros

Plan de financement :

TABLEAU DE FINANCEMENT					
Aménagement sécuritaire – Rue Letellier – Croix Frotin					
DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Entreprise	HT		Montant	%
Aménagement sécuritaire - Voirie	Proposition ADAC	60 000.00 €	DETR	76 300.00 €	35.00%
Cheminement Piéton	Proposition ADAC	110 000.00 €	CD 22 Amendes de police	20 000.00 €	9.17%
Deux Plateaux	Proposition ADAC	30 000.00 €			
Marquage, Signalisation, Mobilier	Proposition ADAC	8 000.00 €			
Imprévus		10 000.00 €	Autofinancement	121 700.00 €	55.82%
TOTAL		218 000.00 €	TOTAL	218 000.00 €	100.00%

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer ce projet aux services de l'Etat, afin d'obtenir une subvention DETR, pour un montant total de 76.300 euros,
- **VALIDE** le plan de financement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Projet N°2 : Construction d'un local intergénérationnel rue des mares.

CONSTRUCTION LOCAL COMMUN					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations	Entreprise	HT		Montant	%
Travaux	DINAN Habitat (Phase APD Oct 2019)	115 800.00 €	DETR	43 740.00 €	26%
Frais Divers fonciers, honoraires	Estimation	20 000.00 €	LEADER	A l'étude	
Aménagement Mobilier	Devis en cours	30 000.00 €	Autofinancement	122 060.00 €	74%
TOTAL		165 800.00 €	TOTAL	165 800.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer ce projet aux services de l'Etat, afin d'obtenir une subvention DETR, pour un montant total de 43740 euros,
- **VALIDE** le plan de financement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Complément Travaux Voirie Rue Ernest Pellan, Bd de la Gare et Rue de la Croix Blanche

Rapporteur : Bertrand GALLEE

La commune a choisi de conserver l'entretien des voies communales et bénéficie des tarifs de Dinan Agglomération.

Par délibération N° 06-01-2019 du 30/01/2019, le Conseil Municipal avait validé un devis de la société EUROVIA concernant la rue Ernest Pellan, le boulevard de la gare et la rue de la croix blanche pour un montant HT de 24.354,50 € pour la réalisation des trottoirs.

Certains travaux ont pu être réalisés en partie Rue Ernest Pellan. Toutefois afin de poursuivre les travaux prévus, il s'est avéré qu'un complément de travaux était nécessaire notamment le reprofilage des trottoirs. La société EUROVIA a présenté un devis complémentaire de 5.875,30 € HT soit la somme de 7.050,36 € TTC.

Il est demandé d'accepter la prise en charge de ces travaux dont le montant sera prévu au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, le devis complémentaire d'aménagement de trottoirs pour 5.875,30 € H.T.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 janvier 2020

Régularisation cadastrale VC N°18 au lieu-dit La Breheulais

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 29 avril 2019, il avait assisté à une réunion contradictoire pour fixer une nouvelle délimitation entre la voie communale N°18 et les parcelles 583, 665 et 669 à la demande de Mr PIEL Loïc au lieu dit la Breheulais.

Le plan des nouvelles limites divisaires a été dressé par le Cabinet ALLAIN Géomètre et transmis au Cabinet LHOMME-LAUBE de Caulnes depuis le mois de septembre. Pour permettre à Monsieur PIEL de finaliser la vente de son exploitation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le déplacement du chemin et la prise en charge des frais notariés en lien avec cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais notariés concernant les limites divisaires de la VC N°18
- **PREVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ECOLE SAINT-JOSEPH – SECURISATION DES ABORDS

Monsieur le Maire a reçu un courrier en mains propres un courrier de Mme la Présidente de l'OGEC concernant la sécurisation des abords de l'école Saint-Joseph.

- Le déplacement du panneau « Attention Ecole » situé au niveau du cabinet médical afin qu'il soit plus lisible
- La mise en place de potelets anti station au niveau du passage piétons
- La mise en place d'un éclairage au niveau des accès
- L'installation d'un miroir en face du parking de l'équipe pédagogique
- La réalisation d'un ralentisseur route de Néal
- La mise à disposition de sacs de sable lors des journées de gel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de réaliser les travaux concernant le déplacement du panneau « Attention Ecole » et de mettre en place des potelets au niveau du passage piétons.
- **ACCORDE** la mise à disposition de sacs de sable et de sel lors de journées de gel
- **PREVOIT** de réfléchir sur un aménagement sécuritaire de la rue de Néal pour ses prochains programmes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOIE DOUCE SAINT PERN/PLOUASNE

Rapporteur : Pierrick COLLET

La commune de Saint Pern a pour projet une voie piétonne et cyclable de SAINT-PERN à PLOUASNE. Après concertation entre les communes, il manquerait une jonction entre la fin des travaux de la voie douce de Plouasne jusqu'à la limite de Saint-Pern.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une largeur de 4 m de la parcelle C723 aux mêmes conditions que la commune de Saint-Pern (cf Délibération du 28/02/2019) soit 1 € le prix du m². Tous les frais annexes (bornage, enregistrement, notariés) seraient à la charge de la commune.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain de 4 mètres sur la parcelle C723
- **FIXE** à 1 euro le prix du m² à proposer aux propriétaires
- **ACCEPTE** la prise en charge des frais de bornage et notariés
- **PREVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

REEMPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Rapporteur : Bertrand GALLEE

Le micro-tracteur n'est plus en état d'être utilisé par les agents des services techniques. Il convient donc de le remplacer. Plusieurs fournisseurs ont été contacté, ci-dessous le récapitulatif des propositions reçues.

ENTREPRISE	MARQUE	PUISSANCE	VALEUR HT	VALEUR TTC
HERVE	MASSEY FERGUSON	28CV	16 500.00 €	19 800.00 €
MPS	ISEKI	29CV	14 387.91 €	17 265.49 €
BERNARD	KIOTI	28CV	13 933.50 €	16 720.20 €
BERNARD	KIOTI	35CV	16 786.83 €	20 144.20 €
RENNES MOTOCULTURE	KUBOTA AVEC pdf ventrale	26CV	15 531.66 €	18 638.00 €
RENNES MOTOCULTURE	KUBOTA	36CV	15 060.00 €	18 072.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition d'un micro tracteur KUBOTA L1361 36 CV
- **RETIENT** la proposition de la société RENNES MOTOCULTURE pour un montant HT de 15.060,00 € soit 18.072,00 € TTC
- **PREVOIT** les crédits nécessaires sur le budget 2020 en investissement (article 2182)
- **ACCEPTE** la cession du Tracteur KUBOTA immatriculé 4478SP22 (identifié MT3 à l'actif) à la société RENNES MOTOCULTURE pour la somme de 1.200,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délibération

DEGRATION CLUB HOUSE

Rapporteur : Yves BAZY,

Monsieur BAZY rappelle que le Club House a fait l'objet de vandalisme en fin d'année, une plainte a été déposée à la gendarmerie pour vol et dégradations. Il rappelle que divers produits appartenant au Club de Football ont été dérobés, la porte intérieure a été cassée et les menuiseries forcées. Un dossier a été ouvert à GROUPAMA pour vol et dégradations. Le dossier est en cours d'instruction, le montant de la franchise est d'environ 300,00 €.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 janvier 2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Ils sont en cours de réalisation et seront approuvés lors du prochain conseil, après la commission de finances qui se tient le 04/02 à 10h30.

RAPPORT DE PRESENTATION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Monsieur le Maire présente le rapport de présentation et de gestion des déchets ménagers élaboré par Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal n'est pas tenu de délibéré mais il doit être avisé.

AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE PORCIN à GUITTE

Monsieur Le Maire présente la demande de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) concernant l'exploitation d'un atelier porcin de 5.733 animaux de l'EARL Guy DARTOIS à GUITT2 au lieu dit Beau Chêne.

La commune est située dans le périmètre d'un kilomètre de l'exploitation et/ou dans le périmètre du plan d'épandage.

Une enquête publique sera en cours à Plouasne, du 3 février 2020 au 3 mars 2020.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, a procédé aux votes 12 POUR et 4 abstentions :

- **EMET UN AVIS FAVROABLE** à l'exploitation d'un atelier porcin de 5733 animaux de l'EARL Guy DARTOIS à GUITTE au lieu dit Beau Chêne.

Quelques informations :

- Loi Engagement et Proximité – Informations de tous les élus sur les séances du Conseil Communautaire
- PLUIh a été adopté le 27 janvier en Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.
- Lotissement des Aulnes, il reste 4 terrains à vendre
- Bibliothèque : Recherche des bénévoles pour maintenir les permanences notamment le jeudi
- Réunion CCAS prévu le 18/02 à 18h00.
- Fermeture du magasin VEGAM de Plouasne à compter du 1^{er} février 2020

Prochaine réunion le 26 février 2020

La séance est levée à 22 h00